

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7/SGG/CD rendant exécutoire la délibération n° 402/6° L du 8 août 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés es du Territoire Français des Afars et des Issas portant adaptation de la réglementation coopérative aux exigences du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 7/SGG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
26 août 1967

Numéro JO
n° 10 du 10/09/1967

Date du numéro
10 septembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération n° 402/6e L, du 8 août 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant adaptation de la réglementation coopérative aux exigences du Territoire Français des Afars et des Issas.

Art. 2

Le Ministre des Affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Ministre de l'Enseignement,Président par intérim,OMAR MOHAMED KAMIL.